

Rapport de l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick à l'intention de l'Assemblée générale annuelle 2008 du CCAG

Données sur les effectifs

- L'évolution des effectifs et la planification de la relève constituent toujours une priorité de premier ordre au sein de notre association.. Les statistiques suivantes indiquent une tendance continue vers le bas en ce qui a trait au nombre de membres praticiens :

COMPARAISON DES EFFECTIFS DE L'AAGNB de 2006 à 2008 (en date du 30 juillet 2008)

	Membres à part entière	À vie	Honoraires	Retraités	Affiliés	Étudiants	Associés	Compagnies
2006	88	25	3	10	4	5	7	40
2007	82	24	3	14	4	8	7	38
2008	81	24	3	17	2	9	6	38
Écart +/-	-1	N/C	N/C	3	-2	1	-1	N/C

Membres de plus de 65 ans - 6%
 Membres de plus de 60 ans - 26%
 Membres de plus de 55 ans - 42%
 Membres de plus de 50 ans - 64%
 Membres de plus de 45 ans - 84%
 16% ont moins de 45 ans
 6% ont moins de 40 ans

Budget

- L'Association continue de faire face à des défis en ce qui concerne l'augmentation des coûts et la diminution des revenus. Lors de l'AGA de janvier 2008, les membres ont voté contre la proposition d'une augmentation du frais du sceau de validation des plans (frais de base plus 5,00\$ par parcelles créées). Les résolutions adoptées visant à augmenter les dépenses budgétaires pour l'AGA et le déplacement des délégués ont conduit à un budget déficitaire qui a dû être déposé en attendant qu'une assemblée extraordinaire ait pu être convenue afin « d'augmenter les revenus par n'importe quel moyen pouvant être employé par le Conseil » et de voter un budget équilibré. Les options pourraient inclure un prélèvement extraordinaire ou une augmentation des frais de sceau de 6,00 \$ à 25,00 \$. Une résolution datant de 2003 stipulait qu'aucun budget futur ne serait présenté ou adopté s'il laisse l'Association dans une situation déficitaire.

CCEAG

- Jeff Fee, NSLS, CLS, au nom de l'AATC, a donné une présentation concernant le CCEAG et la possibilité que le Nouveau-Brunswick passe de la CEPAAG à ce conseil d'examen. Une résolution subséquente fut adoptée à l'unanimité par les membres afin de passer au CCEAG. Une ratification des modifications des règlements administratifs pertinents est proposée à notre Assemblée estivale annuelle de septembre.

- Le 24 juillet 2008, le Dr. James Secord, président de la CPEAAG, et membre du CCEAG, a donné une présentation lors d'une rencontre mixte du Conseil et du Conseil des examinateurs soulignant la structure de base et avec options proposée pour le Conseil mixte des examinateurs comme faisant partie de l'initiative de l'harmonisation du CCAG. Une longue discussion s'ensuivit menant à la décision d'adopter le principe de la structure. Les suggestions à discuter plus en détail du contenu de base et optionnel seront transmises au groupe d'étude de l'harmonisation du CCAG à une date ultérieure.
- Conséquemment à la motion adoptée précédemment, le Dr. Secord conviendra d'une assemblée de la CPEAAG afin de déterminer comment l'organisation sera dissoute.
- Le Conseil a nommé le président du Conseil des examinateurs de l'AAGNB ainsi que le registraire comme membres du CCEAG représentant le Nouveau-Brunswick.

L'avenir de la profession

- Au cours de l'AGA 2008, Norm Coté, administrateur du CCAG pour le Nouveau-Brunswick, a présenté aux membres un survol de l'initiative de l'avenir du CCAG. Cette présentation incluait un bref historique du CCAG et relatait quelques-uns des accomplissements majeurs de cette organisation. Des présentations similaires furent effectuées au cours du printemps auprès de l'APEILS et de l'ANLS. Des commentaires communs à tous les groupes signifiaient qu'il fallait que tous les membres puissent avoir leur mot à dire concernant l'avenir de la profession et pas seulement quelques privilégiés à travers le Canada.
- Une seconde présentation fut effectuée auprès du Conseil concernant l'avenir afin de conceptualiser un nouveau modèle national pour la profession d'arpenteur-géomètre. Une motion pour adopter ce concept fut déposée, mais approuvée seulement à l'assemblée du Conseil subséquente, après certaines clarifications.
- Le Conseil a nommé la directrice exécutive Louise McSheffrey et le conseiller Wayne Hodges en tant que membres du groupe consultatif auprès du groupe d'étude de l'avenir.

Harmonisation

- L'AAGNB a terminé la révision de son manuel de formation (SIT manual), juste en temps pour la résolution adoptée par l'AAGNB d'effectuer son transfert vers le CCEAG. D'autres révisions appropriées seront nécessaires en attente de la ratification des changements proposés au règlement administratif en lien avec le transfert vers le CCEAG.

Divers

- Certains vendeurs de GPS tentent de mettre en place des stations de contrôle actif ou *Active Control Stations (ACS)* à travers la province. Le Directeur de l'arpentage a avisé nos membres que ces stations ne sont pas intégrées au Réseau provincial de relevés géodésiques. Notre Loi sur l'arpentage stipule que tous les plans d'arpentage exécutés en vertu de la Loi doivent être référencés à partir du réseau de bornes contrôlées du N-B.
- Il y a apparemment une augmentation des rapports concernant la maladie de Lyme. Des cartes d'information ont été commandées et expédiées à tous les membres. Une présentation sur ce sujet est prévue lors de notre Assemblée annuelle estivale de septembre.

Annexe C

- Le président de l'UNB, le Dr. John McLaughlin, a officiellement annoncé qu'il quittera son poste vers la fin de 2009. Il occupe ce poste depuis 2003. Le Dr. McLaughlin note que l'an prochain, cela fera exactement 40 ans qu'il aura gradué de l'UNB. Son intention est de retourner à l'enseignement et à la recherche au sein du département de GGE (*Geodesy and Geomatics Engineering*).

Norm Coté, ING, arpenteur-géomètre agréé du Nouveau-Brunswick, A.F., S.L.S. (Ret.)
Administrateur et représentant de l'AA-GN-B au sein du CCAG
Septembre 2008